

COMMUNE DE LAVAUT-SAINTE-ANNE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Mars 2022

Date de la convocation : 10 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LAVAUT SAINTE ANNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Samir TRIKI, Maire.

Présents : Monsieur Samir TRIKI, Monsieur Jean-François SAUVESTRE, Madame Christine ROY, Monsieur Philippe MARTINET, Madame Monette CLUZEL, Monsieur Claude CHAUMOT, Madame Françoise DEPOUX, Madame Valentyna PHILIBERT, Madame Céline DA COSTA et Monsieur Thomas BOURDIER

Excusés : Monsieur Laurent BIERJON qui a donné pouvoir à Madame Monette CLUZEL, Monsieur Vincent GALLARDO qui a donné pouvoir à Monsieur Claude CHAUMOT, Madame Monique VELUT qui a donné pouvoir à Madame Valentyna PHILIBERT, Madame Céline CASCINO et Monsieur Sébastien LEPILLER qui a donné pouvoir à Madame Françoise DEPOUX

Secrétaire : Monsieur Philippe MARTINET

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité,
Monsieur le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1 - Legs Paillhou - Vote du Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal,
vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	3 746 000,00
	Réalisé :	2 298 475,24
	Reste à réaliser :	105 446,00

Recettes	Prévu :	3 746 000,00
	Réalisé :	2 604 359,64
	Reste à réaliser :	516 500,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	720 000,00
	Réalisé :	438 144,35
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	720 000,00
	Réalisé :	721 467,43
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	305 884,40
Fonctionnement :	283 323,08
Résultat global :	589 207,48

Soit des Comptes sains avec un excédent significatif de 589 207.48€

2 - Legs Paillhou – Examen et Vote du Compte de Gestion 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière Municipale à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021 Legs Paillhou, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3 - Legs Paillhou – Affectation des Résultats 2021

Le Conseil Municipal,
après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	26 579,36
- un excédent reporté de :	309 902,44
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	283 323,08
- un excédent d'investissement de :	305 884,40
- un excédent des restes à réaliser de :	411 054,00
Soit un excédent de financement de :	716 938,40

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	283 323,08
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	283 323,08
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	305 884,40

4 - Legs Paillhou – Vote du Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal,
vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses	:	1 039 483,00
Recettes	:	628 429,00

Fonctionnement

Dépenses	:	696 607,08
Recettes	:	696 607,08

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	1 144 929,00 (dont 105 446,00 de RAR)
Recettes	:	1 144 929,00 (dont 516 500,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	696 607,08 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	696 607,08 (dont 0,00 de RAR)

5 - Legs Paillhou – Réalisation d'un emprunt de 267 000[€] auprès de la Caisse d'Epargne

Prenant en considération le prêt relais venant à échéance le 25 mars 2022, s'élevant à un total de 667 650.33[€], mais que toutes les subventions accordées pour les travaux de création du lotissement intergénérationnel n'ont pas été versées,

Il est proposé d'engager auprès de la Caisse d'Epargne un nouveau prêt de 267 000[€] au taux fixe de 0.39%, à échéance au 25 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de demander à la Caisse d'Epargne, un prêt relais d'un montant de deux cent soixante-sept mille euros – 267 000[€] – remboursable au 25 mars 2023 destiné à financer le versement de recettes certaines.

Confère, en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur Le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision et lui donne tous pouvoirs pour l'application de cette décision.

6 – Vote du Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal,
vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	500 643,07
	Réalisé :	358 803,34
	Reste à réaliser :	72 352,00
Recettes	Prévu :	500 643,07
	Réalisé :	70 501,20
	Reste à réaliser :	55 451,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 773 035,78
	Réalisé :	1 359 002,77
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 773 035,78
	Réalisé :	1 831 358,23
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-288 302,14
Fonctionnement :	472 355,46
Résultat global :	184 053,32

7 – Examen et Vote du Compte de Gestion 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière Municipale à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
vote le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

8 – Affectation des Résultats 2021

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	206 785,62
- un excédent reporté de	265 569,84
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	472 355,46
- un déficit d'investissement de :	288 302,14
- un déficit des restes à réaliser de :	16 901,00
Soit un besoin de financement de :	305 203,14

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	472 355,46
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	315 503,14
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	156 852,32
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	288 302,14

9 – Vote des Taux de Taxes Locales pour 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de vote des taux des taxes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de reconduire les taux des taxes locales de 2021 à l'année 2022, soit :

Taxe Foncière (bâti)	41.73	dont	18.86	de part communale
			22.87	de part départementale
Taxe Foncière (non bâti)	54,84			
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision et lui donne tous pouvoirs.

Soit le Maintien des Taux de Taxes Locales

10 – Vote du Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal,
vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses	:	2 087 253,14
Recettes	:	2 104 154,14

Fonctionnement

Dépenses	:	1 053 464,32
Recettes	:	1 053 464,32

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	2 159 605,14 (dont 72 352,00 de RAR)
Recettes	:	2 159 605,14 (dont 55 451,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	1 053 464,32 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	1 053 464,32 (dont 0,00 de RAR)

11 - Plan de Financement Prévisionnel – Création d'une Micro-Crèche

Prenant en considération le projet de **création d'une micro-crèche dans le Bâtiment B « Pôle Enfance » de La Charité, venant renforcer le Pôle Enfance, comportant le concept de mixité générationnelle,**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépense :	715 037,00 € HT (680 988€ +5% pour dépenses imprévues)
dont	657 726.00 € HT pour les Travaux et Honoraires
	858 044,40 € TTC

Financier	Montant maximal de l'aide attribuée	Pourcentage
DETR - Travaux et Honoraires	300 000,00 €	41,96%
Région - Travaux et Honoraires	151 533,30 €	21,19%
Conseil Départemental - Mobilier	12 000,00 €	1,68%
Conseil Départemental - Travaux et Honoraires	180 000,00 €	25,17%
Total aides publiques	643 516,30 €	90,00%
Fonds Propres	71 503,70 €	10,00%
Coût Total du projet	715 037,00 €	100,00%

Et donne délégation à Monsieur le Maire pour toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ces travaux.

12 - Plan de Financement Prévisionnel – Rénovation Energétique de la Mairie

Prenant en considération le **projet de rénovation énergétique de la Mairie de Lavault Sainte Anne,**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses :	317 402,34 €	HT
------------	---------------------	----

dont 216 500,00 € HT pour l'amélioration énergétique

380 882,81 € TTC

Financeurs	Montant maximal de l'aide attribuée	Pourcentage
Etat - DETR (45% sur l'amélioration énergétique)	97 425,00 €	30,69%
Conseil Départemental	90 000,00 €	28,36%
Région	66 495,79 €	20,95%
Total aides publiques	253 920,79 €	80,00%
SDE03-CEE (5% sur l'amélioration énergétique)	10 825,00 €	3,41%
Fonds Propres	52 641,25 €	16,59%
Coût Total du projet	317 387,04 €	100,00%

Et donne délégation à Monsieur le Maire pour toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ces travaux.

13 - Plan de Financement Prévisionnel – Restructuration du Lotissement de BeauRivage

Prenant en considération le projet de restructuration du lotissement de BeauRivage,

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses : **427 130.50€ HT**
(406 790.95€ * 5% pour dépenses imprévues)
dont 80 235.75€ HT pour l'aménagement paysagé
48 787.15€ HT pour la création d'un chemin piétonnier
277 768.05€ HT pour aménagement de sécurité
512 556.60€ TTC

Financeurs	Montant maximal de l'aide attribuée	Pourcentage
Etat – DETR (45% sur chemin piétonnier)	21 954.22€	5.14%
Etat – DETR (35% sur aménagement paysager)	28082.50€	6.57%
Conseil Départemental (30% de 406 790.95€)	122 037.29€	28.57%
Amendes de Police	18 000€	4.21%
Total Aides Publiques	190 074.02€	44.49%
Fonds Propres	237 056.48€	55.51%
Coût Total du projet	427 130.50€	100.00%

Et donne délégation à Monsieur le Maire pour toutes démarches nécessaires au bon déroulement de ces travaux.

Soit trois projets majeurs sur la commune de Lavault Sainte Anne

14 - Acquisition d'un Tracteur-Tondeuse

Prenant en considération la nécessité de remplacer le tracteur-tondeuse Iseki,

Après délibération et étude des devis établis par CLOUE Equipement de Domérat :

- Micro Tracteur Kubota BX261DV 26CV 21 167.71€ TTC
- Micro Tracteur Kubota BX231D 23CV 19 560.17€ TTC

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- décide de l'acquisition d'un Tracteur-Tondeuse Kubota 26CV, pour 21 167.71€ TTC (17 639.76€ HT)
- accepte la reprise de l'Iseki pour 2 000€, proposée par CLOUE Equipement de Domérat
- charge Monsieur le Maire de passer commande et signer tout document nécessaire à cet achat

Cette dépense sera imputée à l'article 21561 de l'opération 122 du Budget Primitif 2022.

15 – Acquisition d'un Minibus

Prenant en considération

- la panne survenue dernièrement sur le minibus Renault, pour laquelle les réparations ont été estimée à 16 273.06€ TTC par le garage Faurie Trucks de St Victor (Allier)
- qu'un minibus d'occasion est disponible au prix de 24 229.26€ HT (soit 29 020.76€ TTC), subventionnable par la CAF

Après délibération et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

- Décide de l'acquisition du minibus Toyota, disponible chez le concessionnaire Toyota de Montluçon au prix de 24 229.26€ HT, pour mise à disposition exclusive au Centre Social Rural de Lavault Sainte Anne.
- Charge Monsieur le Maire de faire une demande de subvention de 50% auprès de la CAF (soit une aide de 12 114.63€), et de signer tous documents pour l'achat du dit véhicule.

Cette dépense sera imputée à l'article 21561 de l'opération 187 du Budget Primitif 2022.

Cette acquisition confirme l'effort de l'équipe municipale pour conforter notre Ecole des 3 Champs.

16 - Modification des Limites de l'Agglomération – Marlinat et Chateaubrun

La Commission des travaux ayant échangé avec les services de l'UTT sur la nécessité de modifier les limites de l'agglomération au lieu-dit de Marlinat et Chateaubrun, afin de passer en zone urbaine dont la vitesse est limitée à 50 km/h.

Le Conseil Municipal,

- . décide de modifier les limites de l'agglomération sur la zone traversée
 - de Marlinat, selon les repères kilométriques et géographiques retenus sur la RD 50, du PR 0+593 au PR 1+208.
 - de Chateaubrun, à partir de la limite de commune de Montluçon jusqu'au giratoire de Chateaubrun, selon les repères kilométriques et géographiques qui seront retenus avec l'UTT.
- . charge Monsieur le Maire de l'établissement d'un arrêté municipal permanent.

17 - Assurance Statutaire

Prenant en considération le contrat d'assurance statutaire venu à échéance le 31 décembre 2021,

Après délibération et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

- décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2024, souscrit par le Centre de Gestion de l'Allier par l'intermédiaire de Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne avec l'assureur CNP, à compter du 1^{er} avril 2022.
- Charge Monsieur le Maire de signer le dit contrat en formule tous risques, avec 10 jours de franchise en maladie ordinaire
 - . pour les agents affiliés à la CNRACL, au taux de 5.99% de la masse salariale (la base d'assurance comprenant le traitement indiciaire brut, la nouvelle bonification indiciaire et le supplément familial de traitement)
 - . pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, au taux de 1.61% de la masse salariale (la base d'assurance comprenant le traitement indiciaire brut et le supplément familial de traitement).

Cette dépense est imputable à l'article 6455 du Budget Primitif.

18 – Mise à Disposition Exceptionnelle de la Salle Socio-Culturelle

Après étude des demandes formulées par la Retraite Sportive de Lavault Sainte Anne et par la Sogeb,

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Prenant en considération le caractère exceptionnel de ces demandes, accepte de mettre à disposition la salle socio-culturelle :

- Gratuitement, pour le repas organisé le 08 mai 2022 par la Retraite Sportive de Lavault Ste Anne
- Moyennant un tarif de location de 200^e pour l'évènement organisé par la Sogeb le 29 avril 2022.

Charge Monsieur le Maire d'établir et signer les documents en ce sens.

19 – Effacement de Dettes

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un courrier adressé par le Centre des Finances Publiques de Montluçon (Allier) qui demande l'effacement d'une dette s'élevant à 70.52€.

Après délibération, et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

- Ayant pris en considération l'ordonnance d'homologation du rétablissement personnel rendu le 16 novembre 2021,
- Ayant pris connaissance du bordereau de situation des produits locaux non soldés de la collectivité commune de Lavault Sainte Anne, pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 16 novembre 2021, arrêté à la date du 12 janvier 2022,
- Accepte l'effacement de ladite dette de 70.52€, et charge Monsieur le Maire de mandater cette somme à l'article 6542 du Budget Primitif 2022.

20 - Indemnité de Fonction des Elus

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux des communes ayant reçu une délégation peuvent percevoir une indemnité de fonction sous réserve que celle-ci reste dans l'enveloppe indemnitaire du maire et adjoints, soit 130.80 % de l'indice terminal.

Prenant en considération que seul 127.50 % de l'indice terminal a été réparti par délibérations du 23 mai 2020 et du 28 septembre 2021, il propose d'attribuer une indemnité à Madame Céline DA COSTA, déléguée aux Festivités et Evènements de la commune de Lavault Sainte Anne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

. Décide de modifier à compter du 1^{er} avril 2022 les indemnités de fonctions aux Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux et désigne Madame Céline DA COSTA comme nouvelle déléguée.

. Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour appliquer cette décision et l'autorise à signer tous documents relatifs à celle-ci.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance a été levée à 22 heures.